



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires
de la Côte-d'Or

PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

Demande d'autorisation environnementale pour l'aménagement du quartier du Pont des Tanneries sur la commune de Dijon (Projet BRUGES II)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet, durée et lieux d'enquête

Par arrêté préfectoral du 22 octobre 2020 une enquête publique sera ouverte du **mardi 17 novembre 2020 à 9h au vendredi 18 décembre 2020 à 17h**, soit 32 jours, sur la commune de DIJON, suite à la demande présentée par LINKCITY NORD EST en vue de l'autorisation environnementale au titre des articles L181-1 et L.214-3 du code de l'environnement, pour l'aménagement du quartier du Pont des Tanneries, projet situé sur le territoire de la commune de DIJON.

Au terme de la procédure, le préfet de la Côte-d'Or est compétent pour prendre l'arrêté préfectoral portant autorisation environnementale ou portant refus des travaux, au titre du code de l'environnement.

Commissaire enquêteur

M. Michel GENEVES, colonel en retraite de l'armée de terre, est désigné par le président du tribunal administratif de Dijon en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, est consultable :

- à la mairie de Dijon (Bureau accueil et information - passage du logis du Roy - place de la Libération), sur support papier, aux jours et horaires d'ouverture habituel au public.
- à la direction départementale des territoires (DDT) de la Côte-d'Or, 57 rue de Mulhouse à Dijon, après prise de rendez-vous préalable, sur support papier ou sur un poste informatique,
- sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2199>
- sur le site internet <http://www.cote-dor.gouv.fr> (rubriques politiques publiques – environnement – eau - enquêtes publiques).

Le public pourra faire valoir ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête :

- directement sur le registre d'enquête mis à disposition du public à la mairie de Dijon.
 - en les adressant par voie postale, avant la clôture de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur, M. Michel GENEVES, à la mairie de DIJON (21000). Les observations formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête.
 - par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-2199@registre-dematerialise.fr
- Les observations transmises par courriel seront publiées dans le registre dématérialisé et consultables à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/2199>

Les observations et propositions du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant toute la durée de l'enquête.

Permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations, à la mairie de DIJON – Bureau accueil et information - passage du logis du Roy - place de la Libération, les mardi 17 novembre 2020 de 9h à 12h, mercredi 25 novembre 2020 de 14h à 17h, samedi 5 décembre 2020 de 9h à 12 h, jeudi 10 décembre 2020 de 14h à 17h et vendredi 18 décembre 2020 de 14h à 17h.

Identité de la personne responsable du projet

Des renseignements sur le projet peuvent être demandés au responsable du projet à LINKCITY : M. Hadrien TERRIN - h.terrin@linkcity.com - tél : 04 13 64 18 38

Communication du dossier d'enquête

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la préfecture de la Côte-d'Or (direction départementale des territoires – service de l'eau et des risques – 57 rue de Mulhouse - 21000 DIJON).

Consultation du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur

Pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public soit à la mairie de Dijon où le dossier aura pu être consulté, soit à la préfecture de la Côte-d'Or – direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse à DIJON ou sur le site internet <http://www.cote-dor.gouv.fr> (rubriques politiques publiques – environnement – eau - enquêtes publiques).

Pour la directrice départementale des territoires,

La responsable du bureau police de l'eau,

signé

Elise JACOB